POLITIQUE DE SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À L'ENTREPRENEURIAT DE LA MRC DE L'ISLET 2025

DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Adoptée par la résolution nº 163-10-25
par le conseil de la MRC de L'Islet le 14 octobre 2025

1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

Dans un souci de rapprochement entre le monde municipal et sa communauté d'affaires, la MRC de L'Islet a pris la décision, en février 2018, d'intégrer à l'intérieur de sa structure l'ensemble des services et activités de développement économique auparavant dispensés par le CLD de L'Islet.

En intégrant les activités de développement économique, la MRC souhaitait maintenir, voire améliorer, le service de première ligne en matière de développement économique et de soutien à l'entrepreneuriat sous toutes ses formes.

1.1 La mission de la direction de développement économique de la MRC de L'Islet

La mission de la direction de développement économique de la MRC de L'Islet est de favoriser et soutenir l'émergence de projets structurants visant le développement de l'économie et de l'emploi. Il accompagne et soutient les initiatives d'affaires des entreprises et des personnes de son territoire, ou désirant s'y établir, afin de favoriser la croissance économique et la création de richesse dans son territoire d'appartenance. Finalement, il a pour mandat de planifier les actions de développement économique et de mobiliser les acteurs vers un but commun : celui du développement de l'économie et de l'emploi dans la MRC de L'Islet.

1.2 Les municipalités desservies

L'ensemble des 14 municipalités qui composent la MRC de L'Islet sont desservies par la direction de développement économique. Ces municipalités sont :

L'Islet	Saint-Adalbert	Saint-Aubert	Saint-Cyrille-de-Lessard
Saint-Damase-de-L'Islet	Sainte-Félicité	Saint-Jean-Port-Joli	Sainte-Louise
Saint-Marcel	Saint-Omer	Saint-Pamphile	Saint-Roch-des-Aulnaies
Sainte-Perpétue	Tourville		

1.3 Les organismes et personnes admissibles

Voici la liste des personnes et organisations aptes à recevoir des services de la direction de développement économique de la MRC :

- Les entreprises privées, incorporées ou immatriculées, et les travailleurs autonomes de la MRC de L'Islet ou qui projettent de s'y établir (à l'exception de celles issues du milieu financier ou de l'immobilier résidentiel);
- Les entreprises d'économie sociale, coopératives ou organismes à but non lucratif (OBNL) qui œuvrent dans un contexte d'économie marchande;
- Les corporations municipales du territoire;
- Les personnes de 18 ans et plus, résidant ou non sur le territoire, qui projettent de démarrer leur entreprise dans la MRC de L'Islet.

2. PRÉSENTATION DES SERVICES

2.1. Les services-conseils et l'accompagnement

Les professionnels en développement économique interviennent dans des projets de démarrage, d'expansion ou de consolidation d'entreprises. Tous les secteurs de l'activité économique peuvent bénéficier des services de la direction de développement économique, sauf ceux à caractère religieux, ceux reliés à des activités illicites et ceux reliés à l'immobilier résidentiel et à la finance.

De plus, les professionnels en développement économique ont pour principe de ne pas favoriser le démarrage d'une entreprise sachant qu'elle pourrait nuire à la rentabilité d'une autre entreprise du même secteur d'activité et occupant déjà le même marché. Par ce principe, un promoteur en démarrage peut se voir refuser l'aide financière et l'accompagnement provenant de la MRC.

Le service-conseil fourni par l'équipe du développement économique peut prendre différentes formes et s'adapte au degré d'avancement du projet. En général, le service-conseil se concrétise comme suit :

- Rencontre de démarrage afin de bien saisir la teneur du projet et les besoins d'accompagnement du promoteur;
- Évaluation du potentiel entrepreneurial du ou des promoteur(s);
- Accompagnement dans la rédaction du plan d'affaires;
- Recherche d'informations, notamment sur l'analyse du marché;
- Accompagnement dans la préparation des prévisions financières;
- Référencement sur différentes sources de financement et/ou d'autres besoins identifiés;
- Accompagnement en marketing web;
- Suivi du projet, généralement deux ans après la concrétisation du projet.

Le gouvernement du Québec a mis sur pied, en 2020, la mesure Accès entreprise Québec (AEQ). En injectant une somme de 900 000 $ sur une période quatre ans et demi dans chacune des MRC, la volonté gouvernementale est de s'assurer d'un minimum de services d'accompagnement aux entrepreneurs par l'embauche d'au moins deux ressources professionnelles. En 2025, une entente d'une année seulement est proposée aux MRC du Québec et nous ne parlons plus de AEQ, mais plutôt du Réseau accès PME.

Dans la MRC de L'Islet, une seule ressource à temps plein est actuellement financée par cette mesure. Cela nous permet d'offrir un accompagnement en marketing Web à notre clientèle. Nous avons aussi l'autorisation de nous prévaloir d'un consultant externe qui fait, au besoin, le même accompagnement en service-conseil. Nous sommes toujours en démarches afin de combler un poste de conseiller(ère) aux entreprises.

2.2. Le soutien financier

La MRC peut intervenir directement dans le financement de projets d'affaires, qu'ils soient de nature privée aussi bien que collective. Ces investissements sont des contributions remboursables.

2.2.1. Fonds FLI/FLS

Le Fonds FLI/FLS est la mise en commun de deux sources de capitaux : le Fonds local d'investissement (FLI), mis en opération à la naissance des CLD en 1998, et le Fonds local de solidarité de la FTQ (FLS). Pour le FLI, la capitalisation du fonds s'élève à 1 263 857 $ et pour le FLS à 900 000 $. La totalité de la capitalisation du FLI sera remboursable au gouvernement du Québec, à moins qu'il en décide autrement, tandis que pour le FLS, ce sera un montant de 750 000 $ qu'il faudra rembourser au Fonds FTQ au terme de l'entente de partenariat.

Un comité d'analyse est composé de huit personnes (sept bénévoles du milieu et un représentant des Fonds FTQ). Ce comité reçoit les demandes d'investissement analysées par le personnel de la MRC et émet une décision d'investissement. Cette décision est exécutoire, aucune autre étape n'est requise avant le déboursé à l'entreprise demanderesse.

Une politique d'investissement, adoptée par le conseil de la MRC de L'Islet, guide les décisions du comité d'investissement et fixe les paramètres de chacun des prêts (taux d'intérêt, période de remboursement, absence de prise de garantie, etc.).

2.3. La planification du développement économique

La MRC de L'Islet a le mandat de planifier et de coordonner le développement économique sur son territoire. Pour ce faire, un exercice de consultations sectorielles s'est effectué afin de déterminer les enjeux, les objectifs, les axes de développement et, finalement, les actions à mettre en œuvre sur une période de trois ans. En 2025, une révision de ce plan de développement devra être effectuée.

Six secteurs d'activité économique sont toujours retenus dans ce plan : le bioalimentaire, la forêt, le manufacturier, les commerces et services, le tourisme et la culture. Des enjeux transversaux sont identifiés, de même que d'autres plus spécifiques à chacun des secteurs.

Ce plan de développement économique fixe en quelque sorte les priorités d'intervention de la direction de développement économique pour les trois prochaines années. Il devient aussi un bel outil de communication afin d'informer la communauté d'affaires, ou la population en général, au sujet des orientations et actions de la MRC en matière de développement économique de son milieu.

2.4. L'animation du milieu

Un autre moyen que la MRC de L'Islet se donne pour déployer sa mission est celui d'animer le milieu en matière économique. Le réseautage d'affaires, sous toutes ses formes, est l'axe privilégié que la direction de développement économique a retenu afin de dynamiser la communauté d'affaires. Le réseautage prendra plusieurs formes, en voici les principales :

2.4.1. Mentorat

Le mentorat est une façon de soutenir un(e) entrepreneur(e) dans la gouvernance de son entreprise en le ou la jumelant avec un(e) autre entrepreneur(e) d'expérience ou retraité(e), à qui il ou elle peut confier les problèmes vécus et dégager des pistes de solutions. Ce type de jumelage a fait ses preuves et permet réellement d'assurer une espérance de vie plus longue à l'entreprise du ou de la mentoré(e).

À l'échelle provinciale, le mentorat est coordonné par le Réseau M. Au plan régional, Chaudière-Appalaches Économique en assume la gestion. Dix cellules en autant de territoires de MRC sont actives sur l'ensemble de la région. Ici, dans la MRC de L'Islet, l'agente de développement économique anime et contribue au jumelage ou à la formation de dyades, c'est-à-dire la mise en relation entre un(e) mentoré(e) et un(e) mentor(e).

2.4.2. Comité stratégique

Lors de la réflexion sur le rapatriement du service de développement économique à la MRC, plusieurs dirigeants d'entreprises du territoire ont émis le souhait d'un rapprochement et d'un meilleur dialogue entre la communauté d'affaires et le monde municipal.

Dès les premiers jours après la mise en place de la direction de développement économique, nous avons invité les dirigeants des 12 entreprises les plus importantes en termes d'emplois. Ces personnes forment le comité stratégique. Ce comité se veut une instance consultative sur les priorités de développement économique du territoire. Le comité stratégique se réunit deux à trois fois l'an.

2.5. Le centre de référence en matière socioéconomique

La MRC de L'Islet est et deviendra davantage un centre de référence en matière d'informations socioéconomiques sur la région. Une quantité d'informations, de statistiques et autres données à caractère économique sont déjà disponibles, et d'autres outils pratiques sont en préparation.

2.5.1. Répertoire des entreprises

La direction de développement économique travaille à constituer et à maintenir à jour une liste des entreprises de son territoire. Outil indispensable pour une bonne connaissance de son territoire, ce répertoire contiendra, en plus des coordonnées de l'entreprise, le nombre d'emplois, le code SCIAN et les noms des personnes clés de celle-ci.